

L'école maternelle

**Livret d'accueil
des parents d'élèves
de petite section**



**Groupe scolaire Michel Legrand
10-12 rue des écoles
77670 VERNOU LA CELLE/SEINE
Mail : ce.0772882P @ac-creteil.fr**

**☎ 01 64 23 08 33 (bureau)
01 64 23 11 45 (classes)**

SOMMAIRE

1. Bienvenue !	2
2. Qui fait quoi ?	3
3. Votre enfant est-il prêt à entrer à l'école ?	5
4. Comment aider son enfant à devenir un élève ?	6
5. L'école maternelle : c'est quoi ?.....	7
6. Les programmes officiels	8
7. Santé : quelques conseils	9
8. Une journée à l'école maternelle	10
9. Les lieux de l'école	11
10. Informations pratiques	12
11. Mémo	13

Bienvenue !

Vous venez d'inscrire votre enfant à l'école maternelle. Cette première rentrée est un événement unique et important dans sa vie. Cette brochure vous permettra de la découvrir sous ses différents aspects. Elle vous aidera à préparer cette rentrée.

Le mot de Mme GUYON, élue en charge des affaires scolaires

Cette rentrée 2019 marque la fusion des écoles maternelle Jean Bignier et élémentaire Gabriel Léger en une seule structure : **le groupe scolaire Michel Legrand**, en hommage à l'ancien maire à l'origine de la fusion entre les communes de Vernou et La Celle.

L'équipe municipale prend à cœur les besoins des enfants de la commune en participant activement à la qualité de son école primaire.

Que cette rentrée soit le départ d'une belle aventure à partager ensemble !

Les différentes étapes jusqu'à la rentrée :

1. L'inscription en mairie :

Vous complétez le **dossier d'inscription** avec les pièces justificatives. Puis vous le remettez à Ludivine Da Costa, chargée des affaires scolaires, qui le transmet à la directrice

2. L'admission à l'école :

Vous rencontrez Laurence Binet, la directrice du futur groupe scolaire, dans son bureau pour finaliser l'**admission** de votre enfant dans sa future école.

3. La réunion d'information :

Elle se déroule à **l'école maternelle le mercredi 5 juin à 18h30** en présence des professionnels qui gèrent les classes de Petite Section.

4. L'adaptation dans une classe de petite section :

Courant juin, vous viendrez avec votre enfant passer un moment dans une classe pour voir le déroulement d'une matinée.

Qui fait quoi ?



Laurence BINET
CE1

La directrice est une enseignante. Elle a la charge d'une classe. Pour effectuer le travail de direction, elle est remplacée auprès des élèves deux jours par semaine. Elle est à la fois gestionnaire, animatrice pédagogique, coordinatrice. Du côté des parents, elle les reçoit pour les admissions et aussi à leur demande, elle intervient si nécessaire dans un conflit enseignant/parent.



Catherine RIGALT
PS

Les enseignants de la maternelle et de l'élémentaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer toutes les classes de la maternelle au CM2. L'enseignante de maternelle a un rôle différent de la nounou ou des puéricultrices de la crèche puisque, **avec elle, l'enfant devient un élève.**

Voici les enseignants de l'école avec leur classe pour l'**année 2018-2019** :



Sophie SIMONIN
PS/MS



Catherine BAZIN
MS/GS



Marie SAUTIER
Maÿty BÉNARD
MS/GS (1/2 temps)



Sylvain MIGNAC
CP



Marie-Estelle MATHIEUX
CP/CE2



Justine PLO
CE1 (jeudi)



Patrick GOT
CE1/CE2



Cathy BEGHIN
CM1



Caroline GOSSWILLER
CM1/CM2



Benjamin BITTER
CM2



Delphine WATEL
Intervenante sport

L'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles possède un diplôme Petite enfance. Elle est recrutée par la municipalité et se trouve sous la responsabilité du maire. Durant le temps scolaire, l'ATSEM assiste l'enseignante qui a la responsabilité pédagogique de la classe : elle surveille les enfants, prépare les éléments pour les différentes activités, accompagne aux toilettes, aide les enfants à s'habiller quand ils sortent en récréation, range le matériel...



Fatiha



Elodie



Nathalie



Michèle

Les animatrices de la Maison de l'Enfant prennent les enfants en charge pendant le temps périscolaire : le matin avant l'école, à la pause déjeuner, après l'école. Elles travaillent dans les locaux de l'école ou à la MDE et proposent diverses activités d'animation. Le lien entre l'école et la MDE est important pour la communication des informations, les projets mis en place...



Céline



Patricia



Aurélie



Corinne



Magali



Karine



Laurène



Kathelyne



Cécile



Martine



Charline



Sandrine



Rose



Jasmine



Flora

Votre enfant est-il prêt à rentrer en maternelle ?

Je suis capable de quitter
papa ou maman sans pleurer.

Le doudou et la
tétine
m'attendent juste
pour dormir.

Je suis propre, je
sais demander pour
aller aux toilettes.

J'apprends
à utiliser un
mouchoir.

Je réponds ou je viens
quand j'entends mon
prénom.

J'accepte de prêter
mes jeux. Et ensuite
je les range !

J'essaie de
jouer avec les
autres enfants.

Je peux
attendre un peu
avant d'obtenir
quelque chose.

Je dis « Bonjour » et
« Merci ».



Comment aider son enfant à devenir un élève ?

A l'école maternelle, *on apprend à devenir élève,*

Mais c'est d'abord à la maison que l'on apprend à dire les « mots magiques ».

Bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci, est-ce que je peux... »



C'est aussi à la maison que l'on apprend à **respecter les autres** : ses camarades, les personnes de l'école, tous les adultes, à respecter ses affaires et celles des autres, à faire preuve de solidarité, mais aussi à ne pas mentir, dire de gros mots, se rouler

dans la boue, taper, crier, mordre...

A la maison, on peut aussi commencer à **apprendre à jouer ensemble**, à attendre son tour, à partager, accepter de perdre, se moucher, aller aux toilettes seul, **mettre son manteau** et ses chaussures ...



A l'école maternelle, *on apprend à devenir autonome.*

Mettez des **vêtements pratiques** et non fragiles à votre enfant : pas de salopette, bretelles, ceinture, chaussures à lacets ou qui ne tiennent pas aux pieds...

De même pensez à **une tenue adaptée** : le déguisement c'est juste pour carnaval et la tenue de plage... pour les vacances !

N'oubliez pas de **marquer toutes ses affaires** et **prévoir une tenue de rechange dans un petit sac à dos**.

Fournissez des chaussons : pour passer la journée, c'est plus confortable !



L'école maternelle : c'est quoi ?



Les Assises de l'école maternelle des 27 et 28 mars 2018 marquent le point de départ des objectifs de l'école maternelle.

La maternelle : école de la confiance et de l'épanouissement

L'École de la confiance doit créer un lien fondamental entre l'institution scolaire et le parent, lien qui accompagnera l'élève toute sa scolarité.

L'ambition est de concilier l'exigence cognitive et l'exigence affective.

L'objectif est de repenser la maternelle pour en faire une véritable "école du langage et de l'épanouissement" : l'immersion langagière dans les premières années de la scolarité est un enjeu fondamental.

L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous

La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Ce temps de scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

L'instruction obligatoire dès 3 ans

L'instruction est rendue obligatoire dès 3 ans à compter de la rentrée 2019, pour permettre à tous les enfants d'accéder à l'épanouissement et à l'acquisition du langage.

L'égalité des chances impose de faire de la petite enfance une priorité.

Les chiffres clés de l'école maternelle en France et à Vernou

- 85 678 professeurs des écoles affectés en maternelle.
- 52 000 ATSEM en poste dans ces écoles.
- 14 131 écoles maternelles
- 93 134 classes accueillent les élèves scolarisés à l'école maternelle.

**nombre total d'élèves
en maternelle :
2 522 282 élèves**



- moins de 3 ans
- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans et plus

A Vernou :

104 élèves répartis dans 4 classes dont :

- 35 grands
- 41 moyens
- 28 petits

Les programmes officiels

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Ce n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Les 5 domaines d'apprentissages des programmes 2015 de l'école maternelle

Mobiliser la langue

- Oser entrer en communication
- Comprendre et apprendre
- Echanger et réfléchir avec les autres
- Commencer à réfléchir sur la langue et acquérir une conscience phonologique

dans toutes ses dimensions

- Ecouter de l'écrit et comprendre
- Découvrir la fonction de l'écrit
- Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement
- Commencer à écrire tout seul

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

- Agir dans l'espace, la durée, sur les objets
- Adapter ses équilibres et ses déplacements
- Communiquer avec les autres
- Collaborer, coopérer, s'opposer

Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

- Développer les goûts pour les pratiques artistiques
- Découvrir les différentes formes d'expression artistiques
- Vivre et exprimer ses émotions

Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

- Découvrir les nombres et leur utilisation
- Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées

Explorer le monde

- Se repérer dans l'espace et le temps
- Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées en amont par téléphone, puis par écrit.

Comme toute collectivité, l'école possède un règlement intérieur, qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter.

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Ce règlement est approuvé lors du premier conseil d'école de l'année scolaire. Vous devrez signer ce document dès qu'il vous sera remis.

Santé : quelques conseils

SOMMEIL

Les besoins de sommeil sont importants pour grandir (un enfant dort 12 heures entre 3 et 5 ans).

- **Coucher tôt et à heure fixe** en limitant les écrans.
- Aménager **des moments calmes** avant le sommeil (lecture d'un livre, petits câlins...).
- Penser à **la sieste après le déjeuner** : entre 1h30 et 3h selon les besoins.

HYGIENE

L'enfant a besoin d'avoir une pratique quotidienne de son hygiène personnelle :

- **Prendre une douche** ou un bain,
- **Se brosser les dents**,
- Éviter les sucreries,
- **Se laver régulièrement les mains** (on vite beaucoup de maladies ainsi !)
- Apprendre à **se moucher**.

En cas d'apparition **de lentes et de poux**, il faut effectuer un traitement régulier et total (tête et linge) et le signaler à l'enseignante.

ENFANT HEUREUX



ALIMENTATION

Avant d'arriver à l'école, il est nécessaire que l'enfant ait pris un **bon petit déjeuner complet** afin d'éviter les grignotages (trop salés, trop sucrés) durant la matinée.

Une collation est proposée à l'accueil du matin pour les enfants qui n'ont pas déjeuné.

MALADIE et SOINS

Les **maladies contagieuses doivent être signalées à la directrice** car elles nécessitent parfois une **éviction scolaire**. La présentation d'un certificat médical attestant la guérison permet le retour à l'école.

L'école ne peut donner de médicaments sauf en cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour des maladies chroniques : allergie, asthme...). Les adultes interviennent sur des blessures superficielles et vous appellent en cas de besoin.

L'infirmière de la PMI effectue les **actions de prévention et de dépistage en grande section**, en liaison avec le médecin scolaire.

Une journée à l'école maternelle

Voici l'emploi du temps d'une classe de petite section :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30 - 08h45	Accueil-collation rapide			Accueil-collation rapide	
08h45 - 10h30	activités scolaires	activités scolaires		activités scolaires	motricité au gymnase
		chorale			activités scolaires
10h30 - 11h	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
11h - 12h	activités scolaires	activités scolaires		activités scolaires	activités scolaires
	PAUSE MERIDIENNE			PAUSE MERIDIENNE	
14h - 15h	sieste	sieste		sieste	sieste
15h - 15h30	réveil échelonné			réveil échelonné	
15h30 - 16h30	activités scolaires	activités scolaires		activités scolaires	activités scolaires

Remarques :

- Les portes sont ouvertes à partir de 8h20 et 13h50. Il est important d'être à l'heure à l'école (c'est comme pour le travail des parents, arriver en retard c'est gênant !). Pour la sortie, les portes ouvrent à 12h et à 16h30.
- La collation est apportée par les parents pour le collectif : un roulement est organisé avec l'enseignante qui demande des aliments variés.
- Pour les enfants qui mangent à la cantine, la sieste commence à 13h15. Il est possible de fournir une serviette de table pour les repas à la cantine.
- Certaines séances de motricité se déroulent au gymnase : il faut fournir une paire de chaussures de sport à scratch qui tient aux pieds avec une semelle rigide. Ces chaussures restent à l'école dans un sac.
- L'activité chorale se déroule avec toutes les classes de maternelle.
- Chaque classe va à la médiathèque pour que les enfants empruntent des livres tous les mois.
- Le projet d'école donne les grandes lignes des projets menés en classe.

Les lieux de l'école

L'entrée de l'école maternelle se trouve dans la sente. On y accède par la **rue de la Fontaine Martin**. Les véhicules peuvent stationner dans cette rue ou sur le plateau d'évolution (le matin et le soir).

Dans l'école il y a :

4 salles de classe

une salle de motricité



La cour
de récréation



Les toilettes



le dortoir



INFORMATIONS PRATIQUES

LES TRANSPORTS

Vernou la Celle/Seine est une commune constituée de différents hameaux. Vous avez la possibilité de disposer du ramassage scolaire qui est géré par le Conseil Départemental. Vous devez compléter un dossier d'inscription sur le site du Conseil pour disposer d'une carte scolaire.

Les enfants de maternelle sont toujours accompagnés par un adulte dans le car. Cette personne surveille aussi les montées et les descentes.

En sortant de l'école, les enfants sont amenés par les ATSEMS jusqu'au parking de bus aménagé rue des écoles. Aux arrêts, un adulte (parent, nourrice...) doit être présent pour récupérer l'enfant.

INFORMATION ET PARTICIPATION A LA VIE DE L'ÉCOLE

En tant que parent, vous êtes informé des activités de votre enfant, des événements, des sorties qui ponctuent son quotidien par le cahier de vie et le cahier de liaison.

Vous pouvez aussi rencontrer l'enseignante ou/et la directrice en cas de besoin.

Pour participer à la vie de l'école, vous pouvez voter lors de l'élection des délégués de parents qui siègent lors du conseil d'école. C'est une instance, présidée par la directrice de l'école, où se réunissent les différents partenaires (enseignants, parents, mairie) oeuvrant pour la vie de l'école. Le rôle des représentants de parents est, entre autre, d'assurer le lien entre l'équipe éducative et les autres parents.



A Vernou, il existe 2 associations de parents d'élèves auxquelles vous pouvez adhérer : la FCPE et l'APE. Leur rôle est reconnu dans le décret n°2006-935 du 28/07/2006. Elles sont très actives dans l'école (organisation de goûters, aide au financement des sorties...) et à l'extérieur (manifestations ...).



MÉMO

Personne ou service	adresse	horaires
affaires scolaires DA COSTA CARVALHO Lucivine	41 rue de la mairie 77670 VERNOU LA CELLE 01 60 74 56 82 scolaire@vernou.fr	Matin : 10h - 12h Après-midi : 15h - 17h30 (mardi : 15h - 18h30)
école Michel Legrand BINET Laurence, Directrice	10 -12 rue de la mairie 77670 VERNOU LA CELLE 01 64 23 08 33 ce.0772882p@ac-creteil.fr	Bureau : Matin : 8h - 8h20 Midi : 12h15 - 13h40 Soir : 16h45 - 18h30
APE de Vernou THIBAUT Séverine	06 26 92 46 35	
FCPE de Vernou FRONTIN Elisabeth	06 78 19 47 19 fcpe.vernoulacelle@outlook.fr	
Maison de l'enfant BRECHET Céline, directrice	Quartier du vieux RÔ Rue des peupliers 77670 VERNOU LA CELLE 01 64 23 10 24 mde@vernou.fr	Accueil des enfants les jours d'école : APPS matin : 6 h 45 – 8 h 20 Pause méridienne:12h – 13h50 APPS soir : 16h30 – 19h Secrétariat : 8h45 -11h45
ERSEH (Enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés) FOUQUÉ Laurent	Collège « la Vallée » 87 rue du vieux RÔ 77210 AVON 01 60 72 78 77 laurent.fouque@ac-creteil.fr	
Inspection de l'éducation nationale Circonscription Seine et Loing QUESNEY Paul, IEN	Cité administrative 7 ^{ème} étage 20 quai Hippolyte Rossignol 77000 MELUN 01 64 41 27 39 ce.0772314x@ac-creteil.fr	Secrétariat : 8h – 12h15 13h30 – 16h30 Mercredi : ouvert le matin
Centre medico- scolaire	Ecole les Columières 27 av. G. Clémenceau 77250 MORET LOING ET ORVANNE 01 60 70 17 27 Cms.moret-sur-loing@ac-creteil.fr	